

VILLE DE HOMECOURT

(Meurthe & Moselle)



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 16 juillet 2020 à 18 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Jean TONIOLO Maire de la ville.

Etaient présents : Mmes et Mrs : GIORGETTI – AISSAOUI – LEONARDI – LOESS – GRIVEL – SPIESS – VAQUANT – CHIARELLI C. – VIDILI Y. - HAJA – VALENTI – VIDILI M. – ALOUANE - CHIARELLI J. – BENALOUACHE – ZAIM – MOCCHETTI – BOURGASSER – MARTINOIS – TENDAS – BACCHETTI – RUGGIERO – OBIANG – ALOI.

Absents représentés : M. FLEURANT par M. GRIVEL - Mme RIZZATO par M. AISSAOUI – M. MARTIN par Mme BOURGASSER.

Secrétaire de séance : M. Lionel GRIVEL

1°/ Indemnités de fonction Maire, Adjointes et conseillers municipaux

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités de fonction au Maire, Adjointes et conseillers municipaux délégués.

Il est proposé le barème des indemnités suivant :

Maire : 55 % de l'indice 1027 de la fonction publique (taux maximum : 55 %)

Adjointes : 17 % de l'indice 1027 de la fonction publique (taux maximum : 22 %)

* Indice brut terminal de la fonction publique : 1027 – valeur au 1^{er} janvier 2019

Conseillers municipaux exerçant une délégation de fonction : 8 % de l'indice 1027 de la fonction publique (taux maximum : 8 %)

Adjointes : Alain AISSAOUI – Laurence GIORGETTI – Stéphane LEONARDI – Francine LOESS – Yves VIDILI – Yasmina ZAIM – Lionel GRIVEL – Dorothee HAJA.

Conseillers municipaux délégués : Gérard VAQUANT - Fahrid BENALOUACHE - Véronique SPIESS – Romain VALENTI - Yann ALOUANE.

Avis du Conseil Municipal :

20 voix pour : Mmes et Mrs TONIOLO, AISSAOUI, GIORGETTI, LEONARDI, LOESS, VIDILI Y., ZAIM, GRIVEL, HAJA, VAQUANT, MOCCHETTI, CHIARELLI C., BENALOUACHE, FLEURANT représenté par M. GRIVEL, SPIESS, VALENTI, ALOUANE, CHIARELLI J., VIDILI M., RIZZATO représentée par M. AISSAOUI.

8 voix contre : Mmes et Mrs MARTIN représenté par Mme BOURGASSER, BOURGASSER, TENDAS, MARTINOIS, RUGGIERO, ALOI, BACCHETTI, OBIANG.

2°/ Délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé en tout ou en partie, pour toute la durée de son mandat, des pouvoirs dont le projet de délibération est joint en annexe.

Avis du Conseil Municipal :

24 voix pour : Mmes et Mrs TONIOLO, AISSAOUI, GIORGETTI, LEONARDI, LOESS, VIDILI Y., ZAIM, GRIVEL, HAJA, VAQUANT, MOCCHETTI, CHIARELLI C., BENALOUACHE, FLEURANT représenté par M. GRIVEL, SPIESS, VALENTI, ALOUANE, CHIARELLI J., VIDILI M., RIZZATO représentée par M. AISSAOUI, MARTIN représenté par Mme BOURGASSER, BOURGASSER, TENDAS, MARTINOIS.

4 voix contre : Mmes et Mrs RUGGIERO, ALOI, BACCHETTI, OBIANG.

Homécourt, le 17 juillet 2020

Le Maire,
Jean TONIOLO

